

**Procès-verbal de la Réunion du
Conseil Municipal du 26 février 2025**

Date de convocation :
24 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février, à 9 heures, le Conseil municipal convoqué en session extraordinaire, s'est réuni en mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M Sylvain LAMBERT, Maire.

Etaient présents : M Lambert, M Gatineau, M Parizot, Mme Buisson, M Bou, Mme Caillard, Mme Gout, M Henry, M Prince, M Romé.

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11

Absents excusés et représentés : Mme Merelle représentée par Mme Caillard

Absents excusés : Mme Basso, M De Sousa, Mme Maillebouis.

Secrétaire de séance : Mme Caillard

Madame Caillard est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2025

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

2. SIE-Avance sur participation communale

Monsieur le Maire explique que le SIE a besoin d'une avance de trésorerie pour assurer le fonctionnement et payer les agents sur le mois de février. La somme proposée correspond au tiers du montant de la participation 2024. Monsieur le Maire précise que cette somme sera déduite de la participation globale 2025 de la commune.

La même démarche sera faite par la commune de Longvilliers en mars.

Actuellement, il y a 14 000 € d'impayés correspondant aux services périscolaires c'est-à-dire aux sommes dues par les parents.

Madame Buisson demande la raison pour laquelle il y a ce besoin d'avance exceptionnelle et pourquoi il n'y a pas eu d'avance de 25 % faite en fin d'année 2024 comme chaque année. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu de demande d'avance faite en octobre 2024 car ils étaient confiants.

Madame Gout demande ce que cette somme représente sur le budget. Monsieur le Maire indique que cela représente 3% du budget global du SIE mais il est difficile de savoir ce que

cela représente sur le budget périscolaire. Historiquement, chaque année, ces impayés varient en fonction de ce que le trésorier du SGC (Service de Gestion Comptable) réussit à recouvrer. Il arrive que des impayés passent en « non-valeurs ».

Le secrétariat précise qu'il n'a pas la main sur le pôle recette du SIE. Elle peut regarder l'état des recouvrements ; par exemple il y a encore des dettes de 2011.

Le Trésorier Comptable Public, M. Cacali, va essayer de faire bouger les choses au niveau du SIE mais attention il y a une personne en moins dans le service.

Monsieur le Maire ajoute que les communes rurales ont signalé leurs difficultés à recouvrer leurs impayés par le Trésor Public et que le pôle recettes est un problème au niveau du SGC.

Madame Caillard demande si les 67 000 € serviront à participer au projet « semaine sans cartable » organisée par les écoles du 16 au 20 juin. Monsieur le Maire répond qu'actuellement, il n'y a aucune décision de prise. Il attend son rendez-vous de mars pris conjointement avec Monsieur Chanclud et les 2 directrices. Les élus leur expliqueront que la décision unilatérale des directrices, de faire leur spectacle de fin d'année le vendredi 20 juin au soir, a des conséquences négatives sur la traditionnelle fête de fin d'année organisée avec les Amis des Ecoles et par conséquent sur les recettes de cette fête reversées aux écoles. Quid du financement de la caisse des écoles et de la contribution annuelle des AME ? Monsieur le Maire ajoute qu'il est contradictoire de demander des subventions alors que l'on casse l'outil de collecte des fonds.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte l'avance de 67 000.00 euros sur la participation de la commune au SIE sur le budget 2025,
- Précise que la somme de 67 000.00 euros sera déduite de la contribution de l'année 2025 allouée au SIE
- Dit que le crédit sera imputé au chapitre 65

La séance est levée à 9h25.